

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : **VSF / CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAVAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 12 : Transfert de compétence « voiries » à la CAMVS- Détermination du montant du fonds de concours 2014 sur les travaux d'investissement réceptionnés et mandatés en 2013.

Le Conseil Municipal, par la délibération n°139 du 18 décembre 2009, a accepté de transférer la compétence « voiries » à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à compter du 1^{er} janvier 2010.

Aussi, l'AMVS a sollicité la participation des communes sous la forme d'un versement de fonds de concours sur les dépenses d'investissement ; soit 40 % du coût de l'opération déduit des financements perçus et du Fonds de Compensation à la TVA.

A cette fin, il convient de déterminer le montant du fonds de concours 2014 sur les dépenses d'investissements réceptionnées et mandatées en 2013 par l'AMVS, soit 63 499 Euros TTC. (cf. pièce annexée)

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du fonds de concours défini ci-dessus pour l'année 2014 sur les dépenses d'investissements réceptionnées et mandatées en 2013 par l'AMVS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **Accepte** le versement du fonds de concours défini ci-dessus pour l'année 2014 sur les dépenses d'investissements réceptionnées et mandatées en 2013 par l'AMVS.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY